

COMMUNE
DE

ROQUESTERON

HÔTEL DE VILLE
06910 ROQUESTERON

Objet : *réunion du Conseil Municipal*

Roquestéron, le 15 janvier 2015
Madame le Maire,
à
Conseil Municipal de Roquestéron

Conseil Municipal de Roquestéron,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à la salle d'honneur de la Mairie le **Mardi 27 Janvier 2015 à 20h.**

↳ Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de séance du 12 Décembre 2014
 2. Intégration des travaux de DMO à la C.C.A.A
 3. Location garage bd, G. Salvago
 4. Location bâtiment communal 6, bd G. Salvago
 5. Location studio 6, rue du Dr Passeron
 6. Demande de subventions
 7. Maître d'œuvre pour la réfection de la canalisation d'eau potable du village (travaux par tranche)
 8. Appel à projets économie d'eau – mise en place compteur d'eau bâtiments communaux.
 9. Pose de ralentisseurs traversée quartier le Ranc
 10. Renégociation des prêts
 11. ERP accessibilité
 12. Salle communal du Foyer Rural - participations aux dépenses d'électricité
- Je vous prie de recevoir, Conseil Municipal de Roquestéron, l'expression de mes sentiments les meilleurs.
13. Réunion A 403
 14. Prix de l'eau et l'assainissement 2015

Le Maire,

Chabaud
Danielle CHABAUD



Séance du MARDI 27 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 27 JANVIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Patrick CALEGARI, Jacques BELLON, Didier GIAUFFRET, Nadia AELTERMAN.

POUVOIR : M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Alexis ARGENTI à M. Didier GIAUFFRET, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme Nina ROUANET à Mme Nadia AELTERMAN.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI
DELI 012015

Objet : demande de subvention du Collège Ludovic BREA : activités sportives et pédagogiques

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le collège Ludovic BREA de St-Martin-du-Var demande une subvention pour assurer les différentes activités sportives et pédagogiques (compétitions, activités de pleine nature, déplacement sur divers sites sportifs et culturels), transports, organisées par les équipes enseignantes du Collège.

Elle précise que 18 élèves de notre commune bénéficient des activités et que pour son bon fonctionnement le Collège Ludovic Bréa sollicite une subvention de 45€, ce qui représente un coût de 2.50€ par élèves.

Madame le Maire demande au conseil de se déterminer.

Le Conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité d'octroyer la somme 45€ au Collège Ludovic Bréa de Saint Martin du Var.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150127-DELI012015-DE
Regu le 30/01/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MARDI 27 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 27 JANVIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Patrick CALEGARI, Jacques BELLON, Didier GIAUFFRET, Nadia AELTERMAN.

POUVOIR : M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Alexis ARGENTI à M. Didier GIAUFFRET, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme Nina ROUANET à Mme Nadia AELTERMAN.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI
DELI 022015

Objet : demande de subvention du Foyer Coopératif Collège de St-Martin-du-Var

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Foyer coopératif du Collège Ludovic BREA de St-Martin-du-Var souhaite obtenir une subvention de notre commune pour assurer les différentes actions sportives et culturelles au profit des collégiens de notre cité.

Elle indique qu'au regard du nombre des enfants de Roquestéron la subvention sollicitée est de 250 €.

Madame le Maire demande au Conseil de se déterminer.

Le Conseil après avoir délibéré accorde à l'unanimité 250€ au Foyer coopératif

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150127-DELI22015-DE
Regu le 30/01/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MARDI 27 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 27 JANVIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Patrick CALEGARI, Jacques BELLON, Didier GIAUFFRET, Nadia AELTERMAN.

POUVOIR : M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Alexis ARGENTI à M. Didier GIAUFFRET, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme Nina ROUANET à Mme Nadia AELTERMAN.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI

DELI 082015

Objet : Réfection d'un bâtiment communal sis 4 Bd Salvago à Roquestéron

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les dégâts importants survenus au niveau de la structure même de la construction du bâtiment communal sus indiqué, cadastré sous le n° A 335.

Il est nécessaire de procéder très rapidement à sa réfection étant donné que ce local (bail commercial) est loué et la locataire actuelle ne peut donc plus exercer son activité commerciale.

Mme le Maire soumet à l'assemblée délibérante un devis de travaux présenté par l'entreprise CLB constructions pour un montant total de : 11.900€ HT, en précisant qu'une autre entreprise avait été sollicitée mais toujours demeurée sans réponse au jour de la présente séance.

Pour permettre à la locataire de réintégrer ce lieu dans les meilleurs délais, Mme le Maire demande :

- * De retenir l'entreprise proposée ci-dessus et d'approuver le montant des travaux, soit 11.900€ HT,
- * De solliciter M. le Président du Conseil Général des A.M. pour l'obtention d'une aide financière au taux maximum possible, à savoir 70% sur le montant total des travaux, soit une subvention de 8330€,
- * Dit que la part communale sera inscrite au budget communal,
- * De l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de ce dossier de travaux.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées.

Le Maire,
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150127-DELI82015-DE
Regu le 30/01/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du **MARDI 27 JANVIER 2015**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 27 JANVIER** à **20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Patrick CALEGARI, Jacques BELLON, Didier GIAUFFRET, Nadia AELTERMAN.

POUVOIR : M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Alexis ARGENTI à M. Didier GIAUFFRET, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme Nina ROUANET à Mme Nadia AELTERMAN.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI
DELI 052015

Objet : salle communal du Foyer Rural – participations aux dépenses d'électricité.

Madame le Maire informe du coût élevé de la consommation d'électricité au Foyer Rural, à savoir la période du 01/07/2014 au 04/01/2015, 1150euros TTC.

Elle propose de faire participer les associations qui occupent régulièrement le foyer et ses annexes durant l'année d'un forfait annuel de 50€.

Madame le Maire demande au conseil de se déterminer.

Le Conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité de faire participer les associations pour un montant annuel de 50 €.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150127-DELI52015-DE
Regu le 30/01/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MARDI 27 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 27 JANVIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Patrick CALEGARI, Jacques BELLON, Didier GIAUFFRET, Nadia AELTERMAN.

POUVOIR : M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Alexis ARGENTI à M. Didier GIAUFFRET, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme Nina ROUANET à Mme Nadia AELTERMAN.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI
DELI 042015

Objet : location studio 6, rue du Dr Passeron à Mme HEIM Marie-Josée
Du 01/01/15 au 31/12/18

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme HEIM Marie-Josée est intéressée de louer l'appartement communal situé au 6, rue du Dr Passeron 06910 ROQUESTERON.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un bail à Mme HEIM Marie-Josée pour une durée de trois années entières et consécutives qui commenceront le 1^{er} Janvier 2015 pour se terminer le 31 Décembre 2018 pour un montant de loyer mensuel de 350€ et que le loyer sera révisé annuellement en fonction de l'indice du coût des loyers publié par l'INSEE.

Le conseil Municipal, après délibéré, décide à l'unanimité :

- d'établir le bail au nom de Mme HEIM Marie-Josée
- à compter du 1er Janvier 2015 jusqu' au 31 Décembre 2018,
- de porter le montant du loyer annuel à 4200 €,
- de désigner Madame le Maire pour signer le bail au nom de la commune.



Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-210601068-20150127-DELI42015-DE
Reçu le 30/01/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MARDI 27 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	14
Contre	1
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le MARDI 27 JANVIER à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Patrick CALEGARI, Jacques BELLON, Didier GIAUFFRET, Nadia AELTERMAN.

POUVOIR : M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Alexis ARGENTI à M. Didier GIAUFFRET, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme Nina ROUANET à Mme Nadia AELTERMAN.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI
DELI 032015

Objet : location garage sis bd G. Salvago à M. Alain ZAÏNA

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Alain ZAÏNA est très intéressé pour louer un garage (local communal) sis Bd Georges Salvago à Roquestéron (ex perception).

Madame le Maire propose d'établir le bail à compter du 01er Février 2015 pour se terminer dès que les travaux de démolition du bâtiment débiteront, sauf dénonciation par chacune des parties suivant conditions du bail.

Le conseil Municipal, après délibéré, décide à la majorité :

D'établir le bail de Monsieur Alain ZAÏNA à compter du 1er Février 2015 pour se terminer dès que les travaux de démolition du bâtiment débiteront, sauf dénonciation par chacune des parties suivant conditions du bail.

- de porter le montant du loyer annuel à 600 €
- de désigner Madame le Maire pour signer le bail au nom de la commune



Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE
006-210601068-20150127-DELI32015-DE
Regu le 30/01/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MARDI 27 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y-Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 27 JANVIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Anniek GODART, Jennifer BOUTRIK, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Patrick CALEGARI, Jacques BELLON, Didier GIAUFFRET, Nadia AELTERMAN.

POUVOIR : M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Alexis ARGENTI à M. Didier GIAUFFRET, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme Nina ROUANET à Mme Nadia AELTERMAN.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI

DELI 092015

Objet : Projet de sécurisation de l'adduction principale pour l'AEP du village et l'amélioration des rendements

Suite au diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude schéma directeur AEP il a été confirmé l'urgence de réaliser des travaux pérennes sur l'adduction et la nécessité de réduire les fuites sur les réseaux de distribution du village.

Au vu du programme de travaux préconisé par l'étude et validé par l'Agence de l'Eau et le Conseil général, il est proposé au Conseil municipal de réaliser ce projet en plusieurs tranches avec l'appui d'un maître d'œuvre compte tenu de la complexité des travaux particulièrement pour la première tranche.

Ce programme nécessite une assistance technique et pour assurer cette mission, il est proposé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre complète, de la consultation des entreprises à la réception des ouvrages réhabilités.

D'une manière générale le projet se décomposerait comme suit :

1ère tranche : Remplacement de la conduite d'adduction entre le réservoir de la Traverse et la déchetterie (environ 550 mL)

2ème tranche : Remplacement de la conduite entre la déchetterie et le réservoir du village (environ 650 mL)

3ème tranche : Réhabilitation du réseau de distribution de la déchetterie à la place (environ 450 mL)

4^{ème} tranche : Réfection de la 3^{ème} tranche des rues du village.

Le Maître d'œuvre se chargera de réaliser le projet, de lancer les diverses études préalables à la réalisation des travaux, (étude géotechnique, sondages, topographie,...) de consulter les entreprises et de suivre l'exécution du chantier.

AR PREFECTURE

006-210601068-20150127-DELI92015-DE
Reçu le 30/01/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

L'opération est éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil général.

Madame le Maire demande en conséquence au Conseil Municipal :

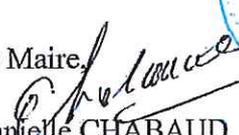
- d'approuver le projet ci-dessus présenté,
- de lancer une consultation pour retenir un Maître d'œuvre,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à venir.
- de solliciter le Conseil Général, l'Agence de l'Eau ou tout autre organisme susceptible de nous apporter une aide financière la plus large possible,
- de solliciter la Communauté de Communes Alpes d'Azur d'accepter la maîtrise d'ouvrage déléguée,
- dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la CCAA,
- d'autoriser le Département à percevoir les subventions de l'Agence de l'Eau qui seront reversées à la Commune,
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette opération.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, ACCEPTE à l'UNANIMITE les propositions de Madame le Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150127-DELI92015-DE
Regu le 30/01/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MARDI 27 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	14
Contre	1
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 27 JANVIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Patrick CALEGARI, Jacques BELLON, Didier GIAUFFRET, Nadia AELTERMAN.

POUVOIR : M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Alexis ARGENTI à M. Didier GIAUFFRET, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme Nina ROUANET à Mme Nadia AELTERMAN.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI

DELI 072015

Objet : Appel à projets de l'Agence de l'Eau sur les économies d'eau – mise en place de compteur d'eau dans les bâtiments communaux.

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a lancé un appel à projets auprès des collectivités locales contribuant à l'amélioration des performances du réseau de distribution d'eau et à la réduction des consommations.

Les porteurs de projet doivent produire avant le 31 mai 2015 un dossier de candidature auprès de l'Agence. Les actions, portant sur l'amélioration du réseau de distribution ou la réduction des consommations, sont susceptibles d'être financées à 50 % et les décisions de subventionnement par l'Agence de l'Eau seront connues vers octobre 2015.

Il est ainsi proposé par l'Agence de l'Eau de présenter un dossier « d'économies d'eau » dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau orienté vers les thématiques suivantes, comme :

- études d'inventaire de patrimoine, diagnostics des réseaux, diagnostics des consommations, définition des plans d'actions,
- travaux de réparations des fuites,
- pose d'équipement de mesure des débits et de dispositifs de télégestion, compteurs de sectorisation, compteurs divisionnaires,
- installation d'appareils économes d'eau dans les bâtiments publics,

AR PREFECTURE

006-210601068-20150127-DELI072015-DE
Reçu le 30/01/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Mme le Maire rappelle que la commune a deux projets très importants en cours pour l'amélioration des performances de notre réseau de distribution d'eau, à la réduction des consommations et les fuites d'eau dans les réseaux communaux d'eau potable :

* les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement (ou diagnostic des réseaux ou inventaire de notre patrimoine réseaux) en cours dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'Urbanisme (PLU) de notre commune. Ces études, confiées au Bureau d'Études SETUDE, font l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des A.M.,

* la réhabilitation de la canalisation principale d'alimentation en eau potable du village a été approuvée à l'unanimité en présente séance. Cette réhabilitation se fera par tranches prévues au nombre de 3 dont l'estimatif des travaux est de l'ordre 395.000,00€ HT auxquelles s'ajoutera la réfection de toutes les canalisations AEP et EU de la dernière tranche du village,

En complément des actions « économie d'eau » déjà engagées, Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante une nouvelle fiche d'action pour les économies d'eau par l'installation d'appareils économes d'eau dans tous les bâtiments publics (compteurs d'eau dont la commune est totalement dépourvue) et souhaite d'ores et déjà engager toutes les démarches nécessaires y afférentes aussi bien techniques que financières.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à la majorité :

- de participer à l'appel à projet au titre « économie d'eau 2015 » de l'Agence de l'Eau sur la thématique de réduction des consommations d'eau par la pose de compteurs dans tous les bâtiments publics afin de bénéficier de l'Agence de l'Eau une aide financière à hauteur de 50% du montant total des travaux HT,

Autorise Mme le Maire ou son représentant :

- de solliciter des entreprises pour l'obtention de devis pour le projet mentionné sus indiqué,
- de solliciter M. le Président du Conseil général pour une aide financière à hauteur de 20% en complément des 50% de l'Agence de l'eau,
- autorise le Conseil Général des A.M. à percevoir pour le compte de la commune la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui verser,
- de confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Alpes d'Azur « CCAA »,
- de transmettre à Monsieur le Président de la CCAA la présente délibération,
- à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Roquestéron et la CCAA
- à signer tous autres actes ou documents relatifs à cette action.

Rappelle que le dossier doit être déposé impérativement avant le 31 Mai 2015, date butoir, auprès de l'Agence de l'Eau pour l'obtention d'une aide financière de 50% sur le projet des travaux approuvé en présente séance.

Le Maire,
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150127-DELI072015-DE
Reçu le 30/01/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 27 JANVIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Patrick CALEGARI, Jacques BELLON, Didier GIAUFFRET, Nadia AELTERMAN.

POUVOIR : M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Alexis ARGENTI à M. Didier GIAUFFRET, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme Nina ROUANET à Mme Nadia AELTERMAN.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI

DELI 062015

Objet : Établissements recevant du public « ERP » - accessibilité –

Mme le Maire informe le conseil municipal l'obligation de la mise en accessibilité des ERP (publics et privés) pour les personnes handicapées, suivant l'ordonnance n° 2015-1090 du 26 septembre 2014 complétant et ajustant la loi n° 2005-102 du 11 Février 2005.

Elle expose :

Le propriétaire ou l'exploitant d'un ERP ou d'une installation ouverte au public « IOP » qui ne répond pas, au 31 décembre 2014, aux exigences d'accessibilité, doit élaborer un agenda d'accessibilité programmée « Ad'AP ». Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'ERP ou IOP réponde à ces exigences, prévoit le programme, le calendrier des travaux ainsi que les financements.

Le projet Ad'AP doit être déposé au Préfet du Département des A.M. dans lesquels sont situés les ERP au plus tard le 27 Septembre 2015. Si nous ne sommes pas en mesure de respecter la date butoir ci-dessus mentionnée pour des raisons techniques ou financières, il y aura lieu de demander un délai supplémentaire pour l'Ad'AP au plus tard le 26 Juin 2015.

Toutefois pour les ERP déjà accessibles, le propriétaire (public ou privé) doit transmettre au plus tard le 1er mars 2015 une attestation d'accessibilité au Préfet des A.M. dans lequel l'ERP est situé ; une attestation sur l'honneur suffit pour les ERP de 5ème catégorie, notre commune est concernée.

AR PREFECTURE

006-210601068-20150127-DELI 062015-DE
Reçu le 30/01/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Après avoir rappelé que l'Ad'AP pour l'établissement scolaire de Roquestéron est du ressort de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, cette dernière ayant la compétence exclusive de l'école, Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- de délibérer sur les actions devant être engagées pour l'accessibilité des handicapés des ERP communaux suivant l'exposé ci-dessus en respectant les délais incompressibles,
- si besoin est, de solliciter M. le Préfet des A.M. pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre de l'accessibilité des ERP pour handicapés par une augmentation de la Dotation Globale d'Équipement destinée aux petites communes rurales,
- d'aviser par courrier les ERP privés pour leur mise en accessibilité.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- * les propositions susmentionnées,
- * autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les pièces nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150127-DELI62015-DE
Regu le 30/01/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MARDI 27 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 27 JANVIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Patrick CALEGARI, Jacques BELLON, Didier GIAUFFRET, Nadia AELTERMAN.

POUVOIR : M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Alexis ARGENTI à M. Didier GIAUFFRET, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme Nina ROUANET à Mme Nadia AELTERMAN.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI

DELI 102015

Objet : prix de l'eau et l'assainissement 2015 – complément à la délibération 1772014_1 du 12/12/14

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'apporter un complément d'information à la délibération sus indiquée en objet, en particulier l'augmentation de la redevance d'assainissement de 10%.

Pour cela elle présente le nouveau tableau des différentes catégories (eau et assainissement) applicable à partir du 01/01/15, et demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité l'application du nouveau tableau annexé à la présente délibération.

Le Maire,

Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-210601068-20150127-DELI102015-DE
Regu le 02/02/2015

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2015

	EAU TVA à 5,5%	ASSAINISSEMENT	POLLUTION	REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	MONTANT HT	T.V.A 5,5%	T.V.A 10%	MONTANT TTC
CATEGORIE A 50 M3	65,43	38,11	11,12	5,89	120,55	3,59	5,51	129,65
CATEGORIE B 60 M3	78,52	67,47	13,35	7,06	166,40	4,31	8,78	179,49
CATEGORIE RI 78 M3	102,07	67,47	17,35	9,18	196,07	5,61	9,40	211,08
LOTEL USCINE 110 M3	143,95	67,47	24,46	12,97	248,85	7,91	10,49	267,25
DIS Zone 3	264,72	152,44	44,49	23,55	482,2	14,39	22,04	518,63
6543 x	327,15	190,55	55,61	29,44	602,75	17,99	27,56	648,3
ECOLE 250								
6543 x	65,43					3,59		69,02
RESEAU DE JARDIN								

006-210601068-2
 Recu le 02/02/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MARDI 27 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 27 JANVIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Patrick CALEGARI, Jacques BELLON, Didier GIAUFFRET, Nadia AELTERMAN.

POUVOIR : M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Alexis ARGENTI à M. Didier GIAUFFRET, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme Nina ROUANET à Mme Nadia AELTERMAN.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI

DELI 112015

Objet : Renégociation des prêts

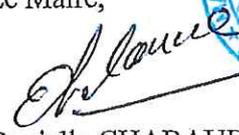
Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de réaménagement des prêts de la commune suivant la proposition du Directeur d'Agence du Crédit Agricole.

Pour cela elle donne lecture du tableau de renégociation portant sur les prêts communaux :
00003906601, 00515311298, 00600154246, 00600678283, 00600639128.

Madame le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'accepter ces propositions qui permettraient une baisse intéressante de nos échéances.

Après en avoir délibéré et décidé le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions sus indiquées.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150203-DELI112015-DE
Reçu le 03/02/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 27 JANVIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Patrick CALEGARI, Jacques BELLON, Didier GIAUFFRET, Nadia AELTERMAN.

POUVOIR : M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Alexis ARGENTI à M. Didier GIAUFFRET, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme Nina ROUANET à Mme Nadia AELTERMAN.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI

DELI 112015

Objet : Renégociation des prêts

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de réaménagement des prêts de la commune suivant la proposition du Directeur d'Agence du Crédit Agricole.

Pour cela elle donne lecture du tableau de renégociation portant sur les prêts communaux : 00003906601, 00515311298, 00600154246, 00600678283, 00600639128.

Madame le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'accepter ces propositions qui permettraient une baisse intéressante de nos échéances.

Après en avoir délibéré et décidé le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions sus indiquées.

Le Maire,



Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150203-DELI112015-DE
Regu le 03/02/2015

AR ANNULATION PREFECTURE

006-210601068-20150203-DELI112015-DE
Regu le 05/02/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MARDI 27 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 27 JANVIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Patrick CALEGARI, Jacques BELLON, Didier GIAUFFRET, Nadia AELTERMAN.

POUVOIR : M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Alexis ARGENTI à M. Didier GIAUFFRET, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme Nina ROUANET à Mme Nadia AELTERMAN.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI

DELI 112015_1

Objet : Renégociation des prêts

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de réaménagement des prêts de la commune suivant la proposition du Crédit Agricole.

Pour cela elle donne lecture du tableau de renégociation portant sur les prêts communaux : 00003906601, 00515311298, 00600154246, 00600678283, 00600639128.

Madame le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'accepter ces propositions qui permettraient une baisse intéressante de nos échéances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- Approuve le tableau de renégociation des prêts annexé à la présente délibération,
- Décide de réaménager les prêts auprès du Crédit Agricole,
- Mandate Madame le Maire pour réaliser cette opération de réaménagement pour les emprunts précités, signer tous les documents relatifs à cette opération et d'accomplir toutes les démarches nécessaires auprès de cet établissement de crédit,

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150127-DELI112015_1-DE
Reçu le 05/02/2015



**RENEGOCIATION PRETS 00003906601, 00515311298, 00600154246, 00600678283
et 00600639128**

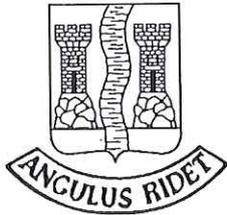
1) SITUATION ACTUELLE

- Capital restant dû des prêts au 27/02/15	273 832 €
- Intérêts restant dus après le 27/02/2015	76 173.46 €
- Indemnités de remboursement anticipé au 27/02/15 (pour information)	23 809.39 €
- Echéances actuelles	38 023.66 €/an

2) Situation de la dette après réaménagement sur 10 ans et dans l'hypothèse où l'Index resterait stable

- Capital restant dû au 27/02/15	273 832 €
- Durée	120 mois
- Type échéances	Variables
- Taux du prêt	Euribor 3 mois instantané + 2.31 %
- Taux plafond indicatif au 15/01/15	2.379 %
- Intérêts dus avec le taux plafond de 2.379 %	34 672.29 €
- baisse du coût global (frais de réaménagement et de dossier déduits)	29 001.17 € ✓
- Nouvelles échéances	30 850.44 €/an
- baisse des échéances en annuel	7 173.22 €/an

- Frais de réaménagement (à régler avant le 27/02/15)	12 500 €
- Frais de dossier (à régler avant le 27/02/15)	0 €
- Intérêts intercalaires dus au 27/02/15 (à régler avant le 27/02/15)	3 692.94 €



COMMUNE
DE

ROQUESTERON

HÔTEL DE VILLE
06910 ROQUESTERON

Roquestéron, le 29 janvier 2015
Madame le Maire,
à
Conseil Municipal de Roquestéron

Objet : réunion du Conseil Municipal

Conseil Municipal de Roquestéron,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à la salle d'honneur de la Mairie le **Mardi 10 Février 2015 à 20h.**

📌 Ordre du jour :

1. Ruine parcelle A 383 – point sur les procédures
2. Lancement de l'appel à projets du Fonds de Solidarité Locale pour 2015
3. *Demande de subventions*
4. *convention complémentaires transitives*
5. *erreur matérielle*

Je vous prie de recevoir, Conseil Municipal de Roquestéron, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

6. *Approbation Conseil Municipal du 27/01/15*
7. *Participation des employés aux mutuelles*
8. *Appel a projet "EAU"*

Le Maire,


Danièle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MARDI 10 FEVRIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	08
Procurations	6
Qui ont pris part à la délibération	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 10 FEVRIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON, Jean Marc MISSONIER,

Pouvoirs : Patrick CALEGARI à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nadia AELTERMAN à Florence BRAO, Didier GIAUFFRET à Alexis ARGENTI, Marcel MARCILLON à Jean Marc MISSONIER, Nina ROUANET à Annick GODART.

Absent : Gil CARDONNE

Secrétaire de séance : Alexis ARGENTI

DELI : DELI 142015

Objet : Approbation de la convention complémentaire transitoire avec les écoles de la CCAA pour la période du 1er septembre au 31 Mars 2015.

Mme le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2014, la Communauté de Communes Alpes d'Azur a en charge la compétence des écoles. Des conventions de gestion temporaires des écoles du territoire de la CCAA pour la période allant du 1er janvier au 31 Août 2014 ont été établies.

Elle précise que le conseil communautaire de la CCAA a approuvé à l'unanimité, en séance du 30 Janvier 2015, le projet d'une convention complémentaire transitoire avec les écoles pour la période du 1er septembre 2014 au 31 mars 2015. Cette convention enregistrée sous le n° D2015/008 CCAA, permettra le remboursement par l'intercommunalité les dépenses scolaires engagées par les communes concernées, dont Roquestéron, sur cette période.

Elle précise que toutes factures libellées au-delà de la date butoir du 31 Mars 2015 afférentes à l'école seront automatiquement refusées par la CCAA pour remboursement à la commune ; en conséquence, les dépenses resteront à la charge entière de la commune.

Mme le Maire propose au conseil municipal

- d'approuver le projet de convention complémentaire transitoire avec les écoles pour la période sus indiquée,
- de l'autoriser à signer la convention complémentaire transitoire suivant la période sus indiquée,
- de transmettre à M. le Président de la CCAA la présente délibération.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Le Maire,

Danielle Chabaud

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150210-DELI142015-DE
Regu le 12/02/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MARDI 10 FEVRIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	08
Procurations	6
Qui ont pris part à la délibération	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 10 FEVRIER** à **20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON, Jean Marc MISSONIER,

Pouvoirs : Patrick CALEGARI à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nadia AELTERMAN à Florence BRAO, Didier GIAUFFRET à Alexis ARGENTI, Marcel MARCILLON à Jean Marc MISSONIER, Nina ROUANET à Annick GODART.

Absent : Gil CARDONNE

Secrétaire de séance : Alexis ARGENTI

DELI : DELI 132015

Objet : Erreur matérielle sur les délibérations numéros 1 à 11 prises en séance du 27 Janvier 2015.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur matérielle s'est produite lors de la transcription des noms des élus présents et représentés dans les délibérations sus indiquées.

Elle rappelle les intitulés :

PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Patrick CALEGARI, Jacques BELLON, Didier GIAUFFRET, Nadia AELTERMAN.

POUVOIR : M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Alexis ARGENTI à M. Didier GIAUFFRET, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme Nina ROUANET à Mme Nadia AELTERMAN.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI

* demande de lire en lieu et place suivant les noms en italiques et soulignés :

PRESENTS : Mmes Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Nina ROUANET (en lieu et place de Mme Nadia AELTERMAN)
MM. Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Patrick CALEGARI, Jacques BELLON, Alexis ARGENTI (en lieu et place de Didier GIAUFFRET)

POUVOIR : M. Gilbert LEFEU à Mme Danielle CHABAUD, M. Didier GIAUFFRET à M. Alexis ARGENTI, M. MISSONIER Jean-Marc à M. MARCILLON Marcel, Mme Nadia AELTERMAN à Mme Nina ROUANET

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. Patrick CALEGARI

AR PREFECTURE

006-210601068-20150210-DELI132015-DE
Reçu le 12/02/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

- * précise que le contenu des délibérations concernées restent inchangées,
- * demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver les rectifications ci-dessus suivant les procurations remises aux élus correspondants,
- * de joindre une copie de la présente dès validation par le service de la légalité au registre des délibérations du 27 Janvier 2015.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal a pris acte à l'unanimité des rectifications ou précisions ci-dessus.

Le Maire,



Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-2106 01068-20150210-DELI132015-DE
Regu le 12/02/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MARDI 10 FEVRIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	08
Procurations	6
Qui ont pris part à la délibération	14
Pour	12
Contre	2
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 10 FEVRIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON, Jean Marc MISSONIER,

Pouvoirs : Patrick CALEGARI à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nadia AELTERMAN à Florence BRAO, Didier GIAUFFRET à Alexis ARGENTI, Marcel MARCILLON à Jean Marc MISSONIER, Nina ROUANET à Annick GODART.

Absent : Gil CARDONNE

Secrétaire de séance : Alexis ARGENTI

DELI : DELI122015

Objet : Fonds de Solidarité locale de la Région 2015

Mme le Maire informe le conseil municipal du soutien financier de la Région par le biais d'un appel à projets annuel « Fonds de Solidarité Locale » qui permet de réaliser de petites opérations d'aménagement ou d'équipement n'entrant pas dans le cadre des financements classiques de la région ou d'autres partenaires sollicités.

Notre commune rurale requiert les critères nécessaires pour bénéficier de cette politique d'aide et de soutien de la Région. Il s'agit :

- * Commune de moins de 1250 habitants
- * Potentiel fiscal inférieur à 700€ par habitant (potentiel financier pour notre commune et par habitant = 652.21€)
- * Projet opération non éligible
- * Dossier transmis à la Région dans le cadre de dispositif appel à projets annuel avant le 6 Mars 2015.

En conséquence, Mme le Maire propose :

* De répondre à l'appel à projet annuel du Conseil Régional pour différents aménagements de notre local communal (foyer rural) multiservices et la mise en accessibilité de son accès ; actuellement ce lieu est vétuste et nécessite un minima de réaménagement pour le bien être des utilisateurs et faciliter son accès.

* Dit que ce réaménagement intérieur et extérieur ne rentre pas dans le cadre des opérations éligibles du Département, de l'État et de la Région,

* Pour ce réaménagement d'approuver les devis présentés par Ferronnerie d'Art 1565€ (pas de TVA)- Rossini rénovation maçonnerie 13,800,00€ HT (+TVA 20%) – ECS Électricité 3095,89€ HT (+ 20%) – AS PLOMBERIE 3455,05€ (pas de TVA) - Soit un total de : 21.915,94€ HT ou 25.295,12€ TTC.

AR PREFECTURE

006-210601068-20150210-DELI1220105-DE
Reçu le 12/02/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MARDI 10 FEVRIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	08
Procurations	6
Qui ont pris part à la délibération	14
Pour	12
Contre	2
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 10 FEVRIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON, Jean Marc MISSONIER,

Pouvoirs : Patrick CALEGARI à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nadia AELTERMAN à Florence BRAO, Didier GIAUFFRET à Alexis ARGENTI, Marcel MARCILLON à Jean Marc MISSONIER, Nina ROUANET à Annick GODART.

Absent : Gil CARDONNE

Secrétaire de séance : Alexis ARGENTI

DELI : DELI122015

Objet : Fonds de Solidarité locale de la Région 2015

Mme le Maire informe le conseil municipal du soutien financier de la Région par le biais d'un appel à projets annuel « Fonds de Solidarité Locale » qui permet de réaliser de petites opérations d'aménagement ou d'équipement n'entrant pas dans le cadre des financements classiques de la région ou d'autres partenaires sollicités.

Notre commune rurale requiert les critères nécessaires pour bénéficier de cette politique d'aide et de soutien de la Région. Il s'agit :

- * Commune de moins de 1250 habitants
- * Potentiel fiscal inférieur à 700€ par habitant (potentiel financier pour notre commune et par habitant = 652.21€)
- * Projet opération non éligible
- * Dossier transmis à la Région dans le cadre de dispositif appel à projets annuel avant le 6 Mars 2015.

En conséquence, Mme le Maire propose :

* De répondre à l'appel à projet annuel du Conseil Régional pour différents aménagements de notre local communal (foyer rural) multiservices et la mise en accessibilité de son accès ; actuellement ce lieu est vétuste et nécessite un minima de réaménagement pour le bien être des utilisateurs et faciliter son accès.

* Dit que ce réaménagement intérieur et extérieur ne rentre pas dans le cadre des opérations éligibles du Département, de l'État et de la Région,

* Pour ce réaménagement d'approuver les devis présentés par Ferronnerie d'Art 1565€ (pas de TVA)- Rossini rénovation maçonnerie 13.800,00€ HT (+TVA 20%) – ECS Électricité 3095,89€ HT (+ 20%) – AS PLOMBERIE 3455,05€ (pas de TVA) - Soit un total de : 21.915,94€ HT ou 25.295,12€ TTC.

AR PREFECTURE

006-210601068-20150210-DELI1220105-DE
Reçu le 12/02/2015

AR ANNULATION PREFECTURE

006-210601068-20150210-DELI1220105-DE
Reçu le 13/02/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

* De solliciter M. le Président du Conseil Régional l'octroi d'une subvention pour ces réaménagements à hauteur de 65% du montant total HT précité soit 14.245,36€ - part communale HT 7.670,58€, sachant que les communes entre 500 et 1000 habitants bénéficient de 65% d'aide, ce qui est le cas pour notre commune,

* Dit que cette dépense sera inscrite au budget communal,

* De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien l'opération « Appel à Projets annuel 2015 » lancée par le Conseil Régional,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité les propositions susmentionnées.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-2106 01068-2015 0210-DELI1220105-DE
Regu le 12/02/2015

AR ANNULATION PREFECTURE

006-2106 01068-2015 0210-DELI1220105-DE
Regu le 13/02/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MARDI 10 FEVRIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	08
Procurations	6
Qui ont pris part à la délibération	14
Pour	12
Contre	2
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 10 FEVRIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON, Jean Marc MISSONIER,

Pouvoirs : Patrick CALEGARI à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nadia AELTERMAN à Florence BRAO, Didier GIAUFFRET à Alexis ARGENTI, Marcel MARCILLON à Jean Marc MISSONIER, Nina ROUANET à Annick GODART.

Absent : Gil CARDONNE

Secrétaire de séance : Alexis ARGENTI

DELI : DELI122015_1

Objet : Fonds de Solidarité locale de la Région 2015

Mme le Maire informe le conseil municipal du soutien financier de la Région par le biais d'un appel à projets annuel « Fonds de Solidarité Locale » qui permet de réaliser de petites opérations d'aménagement ou d'équipement n'entrant pas dans le cadre des financements classiques de la région ou d'autres partenaires sollicités.

Notre commune rurale requiert les critères nécessaires pour bénéficier de cette politique d'aide et de soutien de la Région. Il s'agit :

- * Commune de moins de 1250 habitants
- * Potentiel fiscal inférieur à 700€ par habitant (potentiel financier pour notre commune et par habitant = 564.56€)
- * Projet opération non éligible
- * Dossier transmis à la Région dans le cadre de dispositif appel à projets annuel avant le 6 Mars 2015.

En conséquence, Mme le Maire propose :

* De répondre à l'appel à projet annuel du Conseil Régional pour différents aménagements de notre local communal (foyer rural) multiservices et la mise en accessibilité de son accès ; actuellement ce lieu est vétuste et nécessite un minima de réaménagement pour le bien être des utilisateurs et faciliter son accès.

* Dit que ce réaménagement intérieur et extérieur ne rentre pas dans le cadre des opérations éligibles du Département, de l'État et de la Région,

* Pour ce réaménagement d'approuver les devis présentés par Ferronnerie d'Art 1565€ (pas de TVA)- Rossini rénovation maçonnerie 13.800,00€ HT (+TVA 20%) – ECS Électricité 3095,89€ HT (+ 20%) – AS PLOMBERIE 3455,05€ (pas de TVA) - Soit un total de : 21.915,94€ HT ou 25.295,12€ TTC.

AR PREFECTURE

006-210601068-20150210-DELI122015_1-DE
Regu le 13/02/2015

Département des Alpes Maritimes
Commune de ROQUESTERON

* De solliciter M. le Président du Conseil Régional l'octroi d'une subvention pour ces réaménagements à hauteur de 65% du montant total HT précité soit 14.245,36€ - part communale HT 7.670,58€, sachant que les communes entre 500 et 1000 habitants bénéficient de 65% d'aide, ce qui est le cas pour notre commune,

* Dit que cette dépense sera inscrite au budget communal,

* De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien l'opération « Appel à Projets annuel 2015 » lancée par le Conseil Régional,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité les propositions susmentionnées.

Le Maire,

Chabaud



Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE
006-210601068-20150210-DELI122015_1-DE
Regu le 13/02/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du **MARDI 10 FEVRIER 2015**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	08
Procurations	6
Qui ont pris part à la délibération	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 10 FEVRIER** à **20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON, Jean Marc MISSONIER,

Pouvoirs : Patrick CALEGARI à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nadia AELTERMAN à Florence BRAO, Didier GIAUFFRET à Alexis ARGENTI, Marcel MARCILLON à Jean Marc MISSONIER, Nina ROUANET à Annick GODART.

Absent : Gil CARDONNE

Secrétaire de séance : Alexis ARGENTI

DELI : DELI 152015

Objet : Ruine parcelle A383 – point sur les procédures

Le Conseil municipal,

Vu la procédure de péril imminent concernant la maison cadastrée A 383 sise 7 rue de la Fontaine à ROQUESTERON,

Vu l'ordonnance du Président du Tribunal administratif de Nice en date du 10 janvier 2015,

Vu le rapport de l'expert rendu le 13 janvier 2015,

Vu l'arrêté de péril imminent en date du 22 janvier 2015,

Vu l'ordonnance de taxation rendue par le Président du Tribunal administratif de Nice le 23 janvier 2015,

Considérant l'absence de réaction des copropriétaires auxquels cet arrêté a été régulièrement notifié,

Considérant le courrier adressé au « Hoirs GEAUFFRET » par le Maire de ROQUESTERON le 16 mars 2006.

Madame le Maire rappelle au Conseil les précédentes procédures initiées, lesquelles n'ont jamais été menées à terme et notamment le courrier en date du 16 mars 2006 par lequel le Maire alors en exercice, Monsieur ROUMAGNAC, s'était engagé à ce que les travaux de démolition soient pris exclusivement en charge par la Commune en échange d'une cession gratuite de la parcelle susvisée.

Que cette démolition n'est jamais intervenue et que le bâtiment continuant à se dégrader et menaçant la sécurité publique, il a dû être mis en place une procédure de péril imminent.

AR PREFECTURE

006-2106 01068-20150210-DELI152015-DE
Regu le 12/02/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'à la suite du rapport de Monsieur CENCIARINI-BARRAL, expert commis par ordonnance du Président du Tribunal administratif de Nice, un arrêté de péril imminent a été pris concernant la maison cadastrée A 383 sise 7 rue de la Fontaine.

Que le délai de quinze jours à dater de la notification dudit arrêté étant dépassé et que les travaux n'ayant pas été effectués, la Commune se trouve dans l'obligation de faire exécuter les travaux prescrits par l'expert tels que visés dans l'arrêté de péril imminent.

Que la Commune prendra ces travaux à sa charge et, ultérieurement, en poursuivra l'acquisition selon les modalités du Code général de la propriété des personnes publiques.

Qu'une subvention a d'ores et déjà été sollicitée auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Que les entreprises suivantes SCOFFIER FRERES à Gillette et CLB Constructions à Roquestéron ont présenté des devis, lesquels ont été régulièrement mis à disposition du Conseil. Mme le Maire rappelle qu'une clause spécifique du rapport de l'expert précise notamment que « ces travaux doivent être réalisés par une entreprise hautement qualifiée)

La présentation de ces devis fait ressortir que l'entreprise la mieux disante est SOFFIERE FRERES à Gillette (06), pour un montant de 22.960€HT selon un calendrier de travaux en deux tranches :
1ère tranche immédiate pour la démolition de la structure en ruine pour un prix de 10.460€ HT (+TVA 20%) suivant devis n° 008/01/15,
2ème tranche entre 6 à 8 mois (environ) pour l'évacuation des déblais pour un prix de 12.500€ HT (+ TVA 20%) suivant devis n° 009/01/15

L'entreprise SCOFFIER FRERES a présenté un certificat d'identité professionnelle avec comme activité couturière entre autres, Groupe 2 Préparation des sites, fondations et terrassements = démolition abattage

Appelé à en délibérer,

Le Conseil municipal de la Commune de ROQUESTERON à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de retenir l'entreprise SCOFFIER FRERES à Gillette (06) pour un montant de 22.960,00€ HT aux fins de réaliser les travaux prescrits par l'expert dans son rapport en date du 13 janvier 2015 dans l'immédiat la première tranche et la deuxième tranche sous un délai de 6 à 8 mois environ,

APPROUVE la dépense.

AUTORISE Madame le Maire à faire exécuter les travaux au plus vite, à signer tous documents se rapportant à ce dossier et entamer toutes les procédures adéquates pour poursuivre l'acquisition de ce bien (bâti + terrain) selon les modalités du Code général de la propriété des personnes publiques.

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE
006-2106 01068-20150210-DELI152015-DE
Reçu le 12/02/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du MARDI 10 FEVRIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	08
Procurations	6
Qui ont pris part à la délibération	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **MARDI 10 FEVRIER à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Florence BRAO, Danielle BONNET VAUCHEZ, Annick GODART, Jennifer BOUTRIK, Alexis ARGENTI, Jacques BELLON, Jean Marc MISSONIER,

Pouvoirs : Patrick CALEGARI à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nadia AELTERMAN à Florence BRAO, Didier GIAUFFRET à Alexis ARGENTI, Marcel MARCILLON à Jean Marc MISSONIER, Nina ROUANET à Annick GODART.

Absent : Gil CARDONNE

Secrétaire de séance : Alexis ARGENTI

DELI : DELI 162015

Objet : Appel à projets économie d'eau – mise en place compteur d'eau bâtiments communaux

Dans le prolongement de la délibération n° 072015 prise en séance du Mardi 27 Janvier 2015 inhérente au dossier cité en objet, Mme le Maire propose à l'assemblée délibérante le devis estimatif établi par l'Entreprise SAS DALMASSO FRERES à Puget-Théniers (06) pour la fourniture et pose de 32 compteurs d'eau dans les bâtiments communaux.

Ce devis se monte à 35.200€ HT ou 42.240,00€ TTC (dont TVA 20% soit 7040,00€).

Afin d'instruire le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil général, Mme le Maire propose :

- * D'approuver le devis présenté pour un montant de 35200,00€HT, auquel pourront s'ajouter des frais d'études et autres,
- * De solliciter la Communauté de Communes Alpes d'Azur « CCAA » pour une assistance technique tout au long de l'élaboration de ce projet,
- * D'autoriser la CCAA à lancer les commandes et les marchés y afférents.

Et rappelle que :

* les porteurs de projet doivent produire avant le 31 Mai 2015 le dossier de candidature « action portant sur l'amélioration du réseau de distribution d'eau ou la réduction des consommations » auprès de l'Agence de l'Eau afin de bénéficier d'un financement à hauteur de 50% (complément par le Conseil Général de 20%)

* la DMO est confiée à la Communauté de Communes Alpes d'Azur

AR PREFECTURE

006-210601068-20150210-DELI162015-DE
Regu le 13/02/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

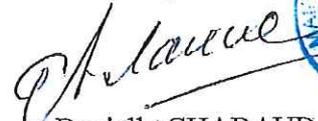
Mme le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité

* les propositions susmentionnées,

* autorise Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite de ce dossier en respectant la date butoir de dépôt au 31 Mai 2015 auprès de l'Agence de L'Eau.

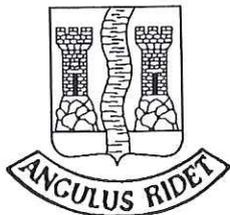
Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150210-DELI162015-DE
Regu le 13/02/2015



COMMUNE
DE
ROQUESTERON
HÔTEL DE VILLE
06910 ROQUESTERON

Roquestéron, le 26 février 2015
Madame le Maire,
à
Conseil Municipal de Roquestéron

Objet : réunion du Conseil Municipal

Conseil Municipal de Roquestéron,

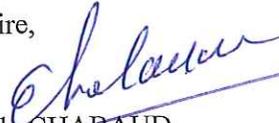
J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à la salle d'honneur de la Mairie **le Vendredi 06 Mars 2015 à 20h.**

➤ **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu de séance du 10/02/2015
2. Demandes de subventions
3. Admission en non-valeur
4. Régularisation loyer : cabinet médical/Dr BOUCHEZ
5. Approbation : 1) dépense dossier appel à projets économie d'eau – compteurs d'eau, 2) demande de réserve parlementaire M. DAUNIS
6. Réhabilitation local en médiathèque / accessible ERP
7. Propositions travaux dotation cantonale 2015
8. Régularisation facture gendarmerie « hébergement »
9. Continuité procédure ruine A383+approbation – dépenses totales + demande de subvention au Conseil Général
10. Continuité procédure ruine A 474
11. Continuité procédure ruine A 403
12. Questions diverses et info

Je vous prie de recevoir, Conseil Municipal de Roquestéron, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,


Danièle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSIONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK

DELI 292015

Objet : Appel à projets économie d'eau – mise en place compteur d'eau dans les bâtiments communaux – demande d'une subvention exceptionnelle au titre de la Réserve Parlementaire 2015.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les délibérations n° 162015 et 272015 prises respectivement en séance du 10 Février 2015 et du 6 Mars 2015 inhérentes au dossier cité en objet.

Mme le Maire précise que le coût global estimatif engendré par ces travaux est conséquent pour le budget communal, à savoir 41.200,00€ HT.

Outre les demandes de subventions sollicitées auprès des partenaires financiers habituels, l'Agence de l'Eau pour une aide de 20.600€ (50% du montant total ht des travaux) et le Conseil Général des A.M. pour une aide de 4.120€ (20% du montant de la somme subventionnable), l'opération est susceptible de bénéficier d'une subvention exceptionnelle du Ministre de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire 2015 auprès de M. Marc Daunis, Sénateur, dont le montant reste à la discrétion du Ministère.

Cette subvention exceptionnelle allégera la part communale (soit 16.480^e HT + TVA20%) qui reste élevée pour notre budget communal.

Mme le Maire propose au conseil municipal de solliciter cette aide.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- De solliciter M. le Ministre de l'Intérieur pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire 2015 auprès de M. DAUNIS, sénateur, pour le projet présenté et dont le montant de la dite subvention reste à la discrétion du Ministère,

PAR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DELI292015-DE
Regu le 16/03/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK

DELI 272015

Objet : Approbation dépenses estimatives dossier appel à projets économie d'eau – compteurs d'eau.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'elle avait approuvée, par délibération n° 162015 prise en séance du 10 Février 2015, un devis estimatif de 35.200[€] inhérent au dossier cité en objet.

Mme le Maire propose d'actualiser cette estimation de la façon suivante :

DESIGNATION	DEPENSES ESTIMATIVES en H.T.
Fourniture et pose de 32 compteurs d'eau dans les bâtiments communaux	35.200,00 [€]
+ Divers et imprévus	5.000,00€
+ Avis de publicité	1.000,00€
TOTAL ESTIMATIF	41.200,00€ (+TVA 20%)

Le plan de financement s'établirait ainsi :

DEPENSE ESTIMATIVE TOTALE 41.200,00[€] HT

SUBVENTIONS ATTENDUES :

Agence de l'Eau 50% = 20.600,00€

Conseil Général 20% = 4.120,00€ (*)

* 4.120€ calculés sur la somme subventionnable
soit : 41.200€ - 20.600€ x 20% = 4.120€

PART COMMUNALE : 16.480,00€ 41.200,00[€] HT (+TVA 20%)

AR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DELI272015-DE
Reçu le 13/03/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

Après avoir souligné que tous les autres points actés dans la délibération sus indiquée demeurent inchangés, Mme le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette nouvelle dépense, qui toutefois reste estimative réajustée si besoin est, et sur le plan de financement correspondant.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

* *la nouvelle dépense estimative*

* *le plan de financement*

* *autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.*

Le Maire,



Danièle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DELI272015-DE
Regu le 13/03/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	14
Contre	1
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK

DELI 212015

Objet : Demande de subvention - APE Ludovic BREA.

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'association APE L.BREA du Collège Ludovic BREA de St Martin du Var demande une subvention pour assurer les différentes activités sportives, culturelles, voyages, sorties etc.... des élèves de notre commune.

Madame le Maire demande au conseil de se déterminer.

Le Conseil après avoir délibéré décide à la majorité d'octroyer 50€ à l'association APE L.BREA du collège Ludovic Bréa de Saint Martin du Var.

Le Maire,



Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DELI212015-DE
Regu le 10/03/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSIONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK

DELI 192015

Objet : Demande de subvention – Fondation du Patrimoine

Madame le Maire indique au Conseil que la Fondation du Patrimoine créée à l'initiative de l'État, intervient dans la sauvegarde du patrimoine non protégé, églises bâtiments anciens, chapelles, châteaux etc. en assurant le montage de souscriptions faisant appel au mécénat, et par abondement des sommes recueillies sur les ressources propres de la fondation.

Elle indique au conseil que la Fondation a été contactée pour soutenir notre action de réfection de l'Église Saint-Arige dont le coût dépasse largement la capacité financière de la Commune.

Madame le Maire propose une subvention de 50€

Le conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité le montant proposé.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-2106 01068-2015 03 06-DELI 192015-DE
Regu le 10/03/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	10
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSIONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK

DELI 182015

Objet : Demande de subvention – Association Santé + Estéron

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association Santé plus Estéron a pour vocation d'élaborer avec les partenaires de terrain (élus et professionnels de santé) le projet d'une maison pluri professionnelle de santé pour la vallée de l'estéron, et qu'il a été décidé de proposer des adhésions à titre individuel et collectif avec appel à cotisation de :

-1€/habitant pour les communes s'associant à ce projet.

Madame le Maire propose de verser une cotisation pour notre commune de 555€ pour l'année 2015.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à la majorité de verser la cotisation de 555€ pour l'année 2015.

Le Maire

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DELI182015-DE
Regu le 10/03/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	12
Contre	3
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSIONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK

DELI 202015

Objet : Demande de subvention – journal l'Essor de la Gendarmerie Nationale

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'Essor de la Gendarmerie Nationale souhaiterait que la commune adhère à son journal pour afficher notre soutien et notre solidarité à cette force du maintien de l'ordre, présente sur 95% du territoire Français

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se déterminer.

Le Conseil après avoir délibéré accorde à la majorité 60 € à l'Essor de la Gendarmerie Nationale.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DELI202015-DE
Regu le 10/03/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK

DELI 242015

Objet : régularisation facture « gendarmerie »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux problèmes d'évacuation des eaux usées dans l'appartement communal loué au gendarme DONZEAU Vanessa sis bd. G. Salvago, celle-ci a dû être relogée pendant 2 jours dans une chambre d'hôtel, l'appartement étant inutilisable.

Les frais d'hôtel s'élèvent à 60€, ils ont été réglés par le gendarme.

Madame le Maire propose, en compensation du désagrément causé de lui rembourser la facture de 60€.

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DELI242015-DE
Regu le 10/03/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSIONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK
DELI 222015

Objet : Admission en non-valeur.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'état des restes à recouvrer dressé par le Comptable public, receveur municipal, au 11 Février 2015, présente des titres irrécouvrables.

Vu également les pièces à l'appui,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, insolvabilité ou indigence des débiteurs

Le Conseil Municipal propose d'admettre en créances irrécouvrables, sur le budget communal de l'exercice 2015, les sommes ci-après, à savoir :

Exercice	N° titre	NOM	Montant €
2013	2013-T 106-1	GUNTHER Samuel	108.50
2013	2013-T-172-1	GUNTHER Samuel	98.00
2011	2011-T-415-1	BOUDERLIQUE Gérard	591.19
TOTAL			797.69 Euros

Mme le maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

AR PREFECTURE

006-2106 01068-2015 03 06-DELI222015-DE
Reçu le 10/03/2015

Le Maire,

Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK
DELI 232015

Objet : régularisation loyer cabinet médical / Dr BOUCHEZ

Madame le Maire rappelle le départ du Docteur BOUCHEZ d'Octobre 2014, après vérification des écritures comptables le loyer de Février 2014 du cabinet médical de 200€/mensuel n'a pas été soldé.

Madame le Maire rappelle qu'elle a laissé le cabinet médical et le studio entièrement meublés et équipés.

Ces installations étant conséquentes, Madame le Maire propose, en compensation, la gratuité du loyer du cabinet médical pour Février 2014.

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition susmentionnée.

Le Maire,



Danielle CHABAUD


AR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DEL1232015-DE
Reçu le 10/03/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du **VENDREDI 06 MARS 2015**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSIONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK

DELI 252015

Objet : Convention Conseil Général des Alpes Maritimes / Commune de Roquestéron – Terrain PND sis lieudit quartier « le Plan »

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 1422014 du 14 Novembre 2014 relative à la mise en place d'une nouvelle activité sportive « Football » au terrain du Parc Naturel Départemental sis au quartier « le plan ».

Elle rappelle que ce terrain appartient au Conseil Général des Alpes-Maritimes et qu'il est nécessaire de signer une convention établie entre le Conseil Général et la Commune portant sur la mise à disposition du terrain de football situé dans le Parc Naturel de l'Estéron, sur les parcelles cadastrées A792 et A 793, propriété départementale sur le territoire de Roquestéron.

Cette convention est consentie à titre gratuit, est établie pour une durée de 3 ans. À l'issue de cette période, la convention pourra être renouvelée par reconduction expresse, 2 fois pour la même durée.

Mme le Maire propose au conseil municipal, de l'autoriser à signer la convention Conseil Général/Commune inhérente à l'utilisation du terrain PND sis au quartier « le Plan » :

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DELI252015-DE
Regu le 10/03/2015

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSIONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK

DELI 262015**Objet : continuité de la procédure ruine A 474**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération du 14 Novembre 2014 le conseil municipal l'a autorisée à acquérir au nom de la commune le bien (ruine du village) sis 6, rue des Frédy cadastré parcelle A 474 d'une surface de 24m² dans le cadre de la procédure l'égalité d'acquisition de plein droit d'un bien sans maître issu d'une succession ouverte depuis plus de trente ans.

La prise de possession du bien immobilier précité par la commune de Roquestéron a été constatée le 01^{er} Décembre 2014 par le procès-verbal d'affichage réglementaire de prise de possession d'un bien vacant et sans maître.

Elle fait savoir que M. Gilles USSEGLIOT-NANOT se propose d'acheter ce bâti (et terrain le supportant) pour un montant de 7000 euros.

Madame le Maire propose :

- d'accepter la vente de ce bâti (et terrain le supportant), parcelle cadastrée A 474 à M. USSEGLIO-NANOT Gilles au prix de 7 000 euros.
- Dit que les frais d'enregistrement au service de la publicité foncière resteront à charge entière de l'acheteur.
- De procéder aux formalités administratives pour la cession du bâti (et terrain le supportant) et de demander à M. le Président du Conseil Général de bien vouloir faire rédiger par les services du Conseil Général, Direction de la Construction et du Patrimoine, l'acte de cession.
- De désigner Mme Florence BRAO 1^{ère} Adjointe, pour signer l'acte administratif.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de Mme le Maire et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la

présente décision
NR PREFECTURE

006-2106 01068-20150306-DELI262015-DE
Regu le 10/03/2015

Le Maire
Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK

DELI 262015**Objet : continuité de la procédure ruine A 474**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération du 14 Novembre 2014 le conseil municipal l'a autorisée à acquérir au nom de la commune le bien (ruine du village) sis 6, rue des Frédy cadastré parcelle A 474 d'une surface de 24m² dans le cadre de la procédure l'égalité d'acquisition de plein droit d'un bien sans maître issu d'une succession ouverte depuis plus de trente ans.

La prise de possession du bien immobilier précité par la commune de Roquestéron a été constatée le 01^{er} Décembre 2014 par le procès-verbal d'affichage réglementaire de prise de possession d'un bien vacant et sans maître.

Elle fait savoir que M. Gilles USSEGLIOT-NANOT se propose d'acheter ce bâti (et terrain le supportant) pour un montant de 7000 euros.

Madame le Maire propose :

- d'accepter la vente de ce bâti (et terrain le supportant), parcelle cadastrée A 474 à M. USSEGLIO-NANOT Gilles au prix de 7 000 euros.
- Dit que les frais d'enregistrement au service de la publicité foncière resteront à charge entière de l'acheteur.
- De procéder aux formalités administratives pour la cession du bâti (et terrain le supportant) et de demander à M. le Président du Conseil Général de bien vouloir faire rédiger par les services du Conseil Général, Direction de la Construction et du Patrimoine, l'acte de cession.
- De désigner Mme Florence BRAO 1^{ère} Adjointe, pour signer l'acte administratif.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de Mme le Maire et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la

présente décision
AR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DEL I262015-DE
Regu le 10/03/2015

AR ANNULATION PREFECTURE

006-210601068-20150306-DEL I262015-DE
Regu le 10/03/2015 Le Maire,

Danielle CHABAUD



Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK
DELI 262015_1

Objet : continuité de la procédure ruine A 474

Mme le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération du 14 Novembre 2014 le conseil municipal l'a autorisée à acquérir au nom de la commune le bien (ruine du village) sis 6, rue des Frédy cadastré parcelle A 474 d'une surface de 24m² dans le cadre de la procédure l'égalité d'acquisition de plein droit d'un bien sans maître issu d'une succession ouverte depuis plus de trente ans.

La prise de possession du bien immobilier précité par la commune de Roquestéron a été constatée le 01^{er} Décembre 2014 par le procès-verbal d'affichage réglementaire de prise de possession d'un bien vacant et sans maître.

Elle fait savoir que M. Gilles USSEGLIOT-NANOT se propose d'acheter ce bâti (et terrain le supportant) pour un montant de 7000 euros.

Madame le Maire propose :

- d'accepter la vente de ce bâti (et terrain le supportant), parcelle cadastrée A 474 à M. USSEGLIO-NANOT Gilles au prix de 7 000 euros.
- Dit que les frais d'enregistrement au service de la publicité foncière resteront à charge entière de l'acheteur.
- De procéder aux formalités administratives pour la cession du bâti (et terrain le supportant)

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

soit :

** de demander à M. le Président du Conseil Général de bien vouloir faire rédiger par les services du Conseil Général, Direction de la Construction et du Patrimoine, l'acte de cession.*

Soit :

**d'avoir le recours d'un cabinet de notaires pour rédiger l'acte de vente dans des délais rapides,
Et propose le cabinet Notaires Associés DE BOYSSON FERRE à Nice*

- de désigner Mme Florence BRAO 1^{ère} Adjointe, pour signer l'acte administratif.

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de Mme le Maire et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,
Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,
Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK

DELI 282015

Objet : Proposition travaux dans le cadre de la dotation cantonale 2015
Proposition travaux dans le cadre de la dotation cantonale 2015

Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de réfléchir sur les futurs travaux dans la commune susceptibles d'être réalisés en 2015 au titre de la dotation cantonale d'aménagement de cette année en tenant compte des possibilités budgétaires.

L'enveloppe financière pour notre commune n'est pas encore attribuée mais elle ne sera pas supérieure à 70% du montant des travaux à retenir définitivement lors du prochain conseil municipal.

TRAVAUX PRIORITAIRES

DESIGNATION	MONTANT ESTIMATIF HT
Réfection d'une partie de la route des écoles (accès haut du village et à l'école)	11.770,00€ (*)
Réfection du parking entrée de l'école	4.640,00€ (*)
Aménagement d'un local communal pour accueillir la Médiathèque municipale avec accès aux personnes à mobilité réduite Travaux de maçonnerie + peinture + électricité (concerne également la question n° 6 mise à l'ordre du jour)	23.005,48€
Bâtiment communal édifice religieux * Protection impérative des abords et soubassements des murs de la façade principale – * Réparation de la sphère en pierre en support de croix du fronton * Démolition du portillon jardin sud	8.499,25€ 1.274,60€ 1.464,20€
Quartier le Ranc Mise en sécurité de la traversée de l'agglomération par la pose de 4 ralentisseurs + signalétiques + traçage	20.000,00€
Quartier Chabauda Nettoyage de la route	5.000,00€
Réfection terrasse mairie (arase en tuiles)	2.652,00€
TOTAL TRAVAUX PRIORITAIRES	78.305,53€ (+TVA)

AR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DELI282015-DE
 Regu le 16/03/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

à noter : sur le total de ces travaux (*) une subvention de 4.923€ a déjà été attribuée à notre commune au titre de la répartition de la dotation des amandes de police 2013.

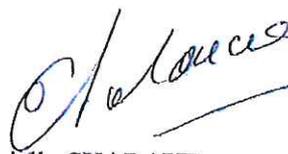
AUTRES TRAVAUX PROPOSES

DESIGNATION	MONTANT ESTIMATIF HT
Réfection de la façade du Four à Pain et du Pressoir	6.996,00€
Escaliers descente rue de la fontaine (village)	5.360,00€
Escaliers montée du cimetière côté Champ de Foire	22.530,00€
Descente passage vers la passerelle suspendue	27.750,00€

Mme le Maire propose au conseil municipal de donner leur avis sur les propositions de travaux énoncés ci-dessus.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable sur les travaux prioritaires mais la décision sera prise définitivement après approbation par la commission des finances.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DEL1282015-DE
Regu le 16/03/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK

DELI 302015

Objet : collectif des associations de harkis de la commune des Alpes-Maritimes

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu de M. Ali AMRANE Président du collectif des associations de harkis qui demande dans le cadre de la Mémoire, des harkis des Alpes Maritimes d'inscrire dans cette démarche, la pose de plaques commémoratives dans les lieux symboliques où de nombreuses familles de harkis, ont été accueillies dans des communes dites hameaux de forestage.

Elle informe que ce collectif souhaite que cette démarche puisse permettre, avec les élus locaux, de réaliser un travail de Mémoire avec les concitoyens et les écoles afin de connaître notre histoire et qu'il demande pour cela notre entente dans ce projet.

Mme le maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de soutenir ce projet et d'effectuer les démarches nécessaires à suivre pour permettre sa réalisation.

Le Maire,



Danielle Chabaud
Danielle CHABAUD

AR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DELI302015-DE
Regu le 17/03/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSIONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK
DELI 222015

Objet : Admission en non-valeur.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'état des restes à recouvrer dressé par le Comptable public, receveur municipal, au 11 Février 2015, présente des titres irrécouvrables.

Vu également les pièces à l'appui,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, insolvabilité ou indigence des débiteurs

Le Conseil Municipal propose d'admettre en créances irrécouvrables, sur le budget communal de l'exercice 2015, les sommes ci-après, à savoir :

Exercice	N° titre	NOM	Montant €
2013	2013-T 106-1	GUNTHER Samuel	108.50
2013	2013-T-172-1	GUNTHER Samuel	98.00
2011	2011-T-415-1	BOUDERLIQUE Gérard	591.19
TOTAL			797.69 Euros

Mme le maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

AR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DELI222015-DE
Regu le 10/03/2015

AR ANNULATION PREVIOUS

006-210601068-20150306-DELI222015-DE
Regu le 27/03/2015

Danielle CHABAUD



Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSIONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK
DELI 222015_1

Objet : Admission en non-valeur.

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'état des restes à recouvrer dressé par le Comptable public, receveur municipal, au 11 Février 2015, présente des titres irrécouvrables.

Vu également les pièces à l'appui,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, insolvabilité ou indigence des débiteurs

Madame le Maire propose d'admettre en créances irrécouvrables, sur le budget communal de l'exercice 2015, les sommes ci-après, à savoir :

Exercice	N° titre	NOM	Montant €
2013	2013-T 106-1	GUNTHER Samuel	108.50
2013	2013-T-172-1	GUNTHER Samuel	98.00
2011	2011-T-415-1	BOUDERLIQUE Gérard	591.19
TOTAL			797.69 Euros

Mme le maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

À R PREFECTURE

006-210601068-20150306-DELI222015_1-DE
Regu le 27/03/2015

Le Maire,
Danielle CHABAUD

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSIONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK

DELI 172015

Objet : proposition poursuite mission PLU / M. APOSTOLO Daniel.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 22 Avril 2014 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme « PLU » en cours a été confiée au Bureau d'études ES PACE et que les services de mission de conseil à M. APOSTOLO Daniel.

Elle propose au Conseil Municipal de continuer la mission de Conseil auprès de M. APOSTOLO Daniel jusqu'à la fin de l'approbation du PLU.

Le devis de prestations intellectuelles se détaille en quatre phases, comme suit :

1/ Phase PADD	310 €
2/ Phase Arrêt du Projet PLU	750 €
3/ Phase Enquête Publique	300 €
4/ Phase Approbation du PLU	680 €

Soit un total de :	2040 €

AR PREFECTURE

006-21 (Mairie de Roquesteron - Réunion de la M. A.)
Regu le 10/03/2015

Département des Alpes Maritimes

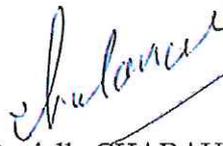
Commune de ROQUESTERON

Tout supplément de frais de prestations sera soumis au conseil municipal pour délibération.

Mme le maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le devis susmentionné.

Le Maire,


Danielle CHABAUD



ÀR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DEL1172015-DE
Reçu le 10/03/2015

Département des Alpes Maritimes

Commune de ROQUESTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du VENDREDI 06 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	11
Procurations	4
Qui ont pris part à la délibération	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **VENDREDI 06 MARS à 20 heures**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM. : Danielle CHABAUD, Danielle BONNET VAUCHEZ, Jennifer BOUTRIK, Annick GODART, Gil CARDONNE, Marcel MARCILLON, Jean Marc MISSIONIER, Didier GIAUFFRET, Jacques BELLON, Patrick CALEGARI, Alexis ARGENTI,

Pouvoirs : Nadia AELTERMAN à Marcel MARCILLON, Florence BRAO à Danielle BONNET VAUCHEZ, Gilbert LEFEU à Danielle CHABAUD, Nina ROUANET à Annick GODART,

Secrétaire de séance : Jennifer BOUTRIK

DELI 252015

Objet : Convention Conseil Général des Alpes Maritimes / Commune de Roquestéron – Terrain PND sis lieudit quartier « le Plan »

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 1422014 du 14 Novembre 2014 relative à la mise en place d'une nouvelle activité sportive « Football » au terrain du Parc Naturel Départemental sis au quartier « le plan ».

Elle rappelle que ce terrain appartient au Conseil Général des Alpes-Maritimes et qu'il est nécessaire de signer une convention établie entre le Conseil Général et la Commune portant sur la mise à disposition du terrain de football situé dans le Parc Naturel de l'Estéron, sur les parcelles cadastrées A792 et A 793, propriété départementale sur le territoire de Roquestéron.

Cette convention est consentie à titre gratuit, est établie pour une durée de 3 ans. À l'issue de cette période, la convention pourra être renouvelée par reconduction expresse, 2 fois pour la même durée.

Mme le Maire propose au conseil municipal, de l'autoriser à signer la convention Conseil Général/Commune inhérente à l'utilisation du terrain PND sis au quartier « le Plan » :

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions susmentionnées.

Le Maire,

Danielle CHABAUD



AR PREFECTURE

006-210601068-20150306-DELI252015-DE
Regu le 10/03/2015